

Plan local d'urbanisme



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification de l'urbanisme communal. Il a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 18 juillet 2013.

Il définit les espaces urbains, les secteurs naturels ou agricoles et définit la vocation et l'usage de l'ensemble du territoire communal, et peut préciser des orientations d'aménagements spécifiques sur certains secteurs.

Le PLU est composé de différents documents dont vous pouvez prendre connaissance en cliquant sur le lien ci-dessous

Lien vers : [site de l'ATIP](#)